



Commission Nationale des Jeunes Sapeurs-Pompiers

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE REPRISE DES ACTIVITÉS JSP

Post-confinement lié à l'épidémie de COVID 19

Document réalisé sur la base du guide d'accompagnement de reprise d'activités sportives
réalisé par le Ministère des Sports et de la FAQ COVID19 relative à la reprise des activités des ACM réalisée par
le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Éditorial du Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

Avec la pandémie de Covid-19, la France et le monde vivent, depuis plusieurs mois, une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle, sans précédent dans notre histoire récente.

Durant le confinement des populations, votre Fédération s'est mobilisée pour permettre aux Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de France de traverser cette période de la meilleure façon et dans des conditions adaptées à ces circonstances exceptionnelles : ouverture d'une plateforme de formation à distance pour la poursuite de leurs apprentissages ; relais de leurs actions en soutien des professionnels mobilisés dans la crise et en faveur de la promotion des gestes qui sauvent ; édicton d'un cadre réglementaire permettant en 2020 la délivrance du brevet national par la voie contrôle continu des connaissances et des aptitudes sur la base des évaluations et appréciations figurant dans le livret de suivi individuel des candidats.

Depuis le 11 mai, notre pays est entré dans une nouvelle phase : celle du déconfinement progressif de sa population, laquelle se traduit notamment par la réouverture par étapes des écoles et des collèges.

Il nous appartient donc de nous préparer collectivement à la reprise progressive des activités de nos sections de JSP.

Naturellement, celle-ci doit s'effectuer en étroite concertation et relever d'une décision conjointe de l'UDSP -ou de l'ADJSP- et du SDIS, en fonction de l'appréciation de la situation sanitaire de chaque territoire.

Là aussi, la protection de la sécurité des JSP est un impératif absolu avec lequel il est impossible de transiger.

A travers ce guide, votre Fédération a souhaité accompagner les UDSP/ADJSP et les animateurs de sections. Pour leur permettre de conduire dans les meilleures conditions cette étape, tout en protégeant nos jeunes contre les risques permanents de contamination.

Y sont recensés les recommandations sanitaires préalables à la reprise des activités JSP, les gestes barrière et les règles sanitaires appelées à structurer durablement l'ensemble des activités sociales, ainsi que la conduite immédiate à tenir en cas d'apparition de symptômes de contamination au cours d'activités JSP.

Je remercie chaleureusement les membres de la commission fédérale des JSP pour leur mobilisation bénévole dans la publication de ce guide, qui vous apportera, je l'espère, un appui concret et utile dans la reprise de vos activités au service de notre jeunesse, d'une citoyenneté engagée et de la promotion du savoir-faire sapeurs-pompiers.

Grégory Allione
Président de la FNSPF et de l'ODP

I - Recommandations sanitaires préalables à la reprise des activités de JSP post-confinement

- Pour les jeunes ou animateurs ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19), **une consultation médicale s'impose avant la reprise.** Les SSSM des SDIS peuvent également être consultés.
- Pour les personnes en contact d'un cas confirmé, pas de reprise d'activité avant 14 jours. Une consultation n'est pas nécessaire ensuite pour la reprise si aucun symptôme n'a été développé pendant ces 14 jours.



Les responsables légaux s'engagent à ne pas amener leurs enfants à l'activité JSP en cas d'apparition de symptômes (liste ci-dessous) chez le Jeune ou dans sa famille. Il y va de même pour l'encadrement.

- douleur dans la poitrine
- essoufflement anormal
- palpitations
- variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort
- perte brutale du goût et/ou de l'odorat
- fatigue anormale
- température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité
- reprise ou apparition d'une toux sèche

II – Recommandations de reprise des activités JSP

La FNSPF souhaite accompagner les différentes UDSP, ADJSP, sections qu'elles fédèrent, dans la déclinaison de ces mesures au plan local, tout en réaffirmant que la santé des jeunes et des encadrants doit demeurer la priorité de tous.

L'un des trois principes retenus pour déployer la stratégie nationale de déconfinement est celui de l'adaptation locale. Parce que le virus ne circule pas de façon homogène sur l'ensemble du territoire, parce que les lieux de pratiques de certaines activités relèvent d'environnements spécifiques, des décisions locales peuvent venir compléter les recommandations nationales. Il appartiendra à tous les pratiquants (JSP, encadrants,..) de s'y conformer strictement.

La reprise d'activité repose sur plusieurs fondamentaux :

- le maintien de la distanciation physique ;
- l'application des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des JSP ;
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- la restriction / interdictions des manipulations et d'échanges d'objets ou de biens ;
- le strict respect des règles d'hygiène en matière de formation « premiers secours » ;
- la formation, l'information et la communication ;

Effectifs

Il est souligné que l'enjeu principal de cette première phase de reprise d'activité est bien de concilier le retour progressif aux activités tout en assurant la protection vis-à-vis des risques permanents de contamination par le virus du Covid-19.

Dans ce contexte, il convient de préciser comment doivent **se conjuguer** les principes **d'activité et de rassemblement**.

Il est conseillé d'accueillir un maximum de **12 JSP** avec le **respect des distanciations physiques et des gestes barrières**.

- Il convient bien de considérer qu'il s'agit là d'une mesure **des flux de personnes présentes simultanément dans un espace rapproché** sur un même site (voie publique, lieux de pratique,...), devant eux-mêmes respecter en leur sein les règles de distanciation physique.

Les mesures barrières doivent continuer à être maintenues

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique ;
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc...) ;
- L'échange ou le partage d'effets personnels (EPI, serviettes,...) doit être proscrit ;
- L'utilisation de matériels personnels est privilégiée, à défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation ;
- Le port du masque est obligatoire si les mesures de distanciation ne peuvent pas être strictement respectées.

Infos+ :

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée au point de rendez-vous ;
- avant de rentrer en cours (si activité en salle), notamment après les pauses ;
- avant et après la collation s'il y en a une ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
-

Le port du masque :

Pour les animateurs :

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

Pour les JSP :

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants, toutefois l'association prévoira la mise à disposition de masques pour les JSP n'en disposant pas.

La ventilation des salles et autres locaux :

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de cours et autres locaux utilisés sont aérés le matin avant l'arrivée des JSP, pendant chaque pause et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, il est nécessaire de contrôler son bon fonctionnement.

La limitation du brassage des personnels :

Chaque section veillera à s'organiser (Composition des groupes, équipes d'encadrement, horaires et lieux de rendez-vous et d'activité) pour limiter ce brassage.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- l'arrivée et le départ peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre de JSP accueillis et des personnels présents.
- les déplacements des JSP dans les locaux devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.
- les pauses sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ;

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque section, avec l'appui de la structure d'accueil, de l'organiser selon les principes développés ci-après. Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les cinq derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit.

Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les cinq derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant le début des activités. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

Conseils

Sur les recommandations du Haut Conseil de Santé publique, une distanciation physique spécifique entre les pratiquants est une condition indispensable à la reprise de l'activité JSP.

Le programme d'activités pédagogiques doit tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées.

Lors d'échanges de matériel collectif sans protection (gants,...), le lavage des mains et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.

De même, il convient :

- Que les pratiquants utilisent leur propre équipement de protection individuelle ;
- De ne pas échanger le matériel entre pratiquants sans désinfection préalable ;
- De faire respecter les gestes barrières et la distanciation ;
- De mettre à disposition de gel hydro-alcoolique et/ou de savon ;
- D'afficher et rappeler régulièrement les consignes sanitaires ;
- D'éditer un document spécifiant les conditions de reprise à destination des formateurs et JSP. ;
- De désinfecter avant et après chaque cours, le mobilier utilisé (tables, chaises,...)

Privilégier :

- Les activités en extérieur ;

Éviter :

- L'utilisation de vestiaires ;

Règles de distanciation :

Il convient de prévoir entre deux personnes un espace sans contact au-delà de 1 m. Pour la pratique des activités physiques et sportives il convient de prévoir entre deux personnes un espace sans contact de :

- 10m pour la pratique de la course à pied
- 1,5m en latéral entre deux personnes
- Pour les autres activités, prévoir un espace de 4m² pour chaque participant

Le port du masque est obligatoire si les mesures de distanciation ne peuvent pas être strictement respectées.

Infos+ :

Afin d'offrir une protection maximale aux JSP, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire a mis en oeuvre des visières adaptables pour les casques de JSP.

Plus d'info auprès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire :
ADC Philippe BERTAULT
pbertault@sdis37.fr



Conduite à tenir en cas d'apparition des symptômes en cours d'activité JSP

- Isoler immédiatement le JSP avec un masque à l'extérieur ou dans un local permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale ;
- Respecter impératif des gestes barrières ;
- En cas de doute, contacter le SSSM ;
- Contacter sans délai les responsables légaux afin qu'ils viennent chercher le JSP en respectant les gestes barrières ;
- Faire rappeler par l'animateur, la procédure à suivre par les responsables légaux à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant ;
- Nettoyer de façon approfondie la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures ;
- Informer l'UDSP/ADJSP et le SDIS (SSSM) ;

En cas de test positif

- Informer l'UDSP/ADJSP et le SDIS (SSSM) ;
- Nettoyer minutieusement et désinfecter les locaux occupés et objets potentiellement touchés par le jeune dans les 48 heures qui précèdent son isolement. (Voir procédures du SDIS) ;
- Informer les personnels, JSP et parents ayant pu rentrer en contact avec le JSP malade ;

III – Mémo des actions avant reprise de l'activité (A adapter aux contraintes locales)

La liste ci-dessous présente les principales actions à mener afin de préparer la reprise :

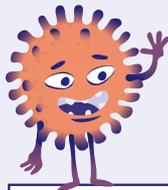
- Définir et arrêter les mesures, le calendrier, modalités de communication,...
- Présenter les consignes sanitaires applicables aux JSP et aux personnels d'encadrement ;
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie ;
- Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc ;
- Prévoir le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées ;
- Prévoir la disposition matérielle des locaux et des espaces d'activités.
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection ;
- Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante ;
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des JSP ;

Sanitaires

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique ;
- Gérer les flux des JSP vers les toilettes (Pas tous en même temps) ;
- S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins un mètre ou neutraliser un urinoir sur deux ;
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation ;
- Demander aux JSP de se laver les mains avant et après l'usage des WC ;
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux JSP et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre, proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu) ;
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées ;
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins en fin d'activité ;

Vestiaires

- Si les vestiaires doivent être utilisés, limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si nécessaire, échelonner les arrivées/départs pour respecter la distanciation physique ;
- Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes ;
- Demander aux JSP de venir en tenue adaptée à l'activité ;
- Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 minutes au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie ;



FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
**dans le pli
de ton coude**
et loin de tes amis.

3

Utilise
des mouchoirs
en papier
et jette-les
à la poubelle.



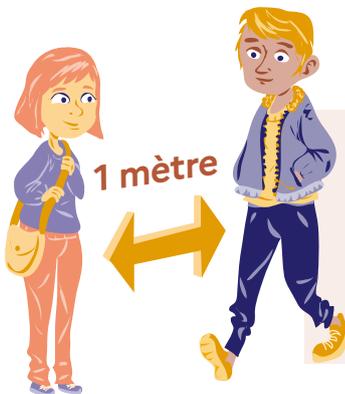
4

Salue
tes amis
de loin.



5

1 mètre



Respecte
une **distance
de 1 mètre**
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.

6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).



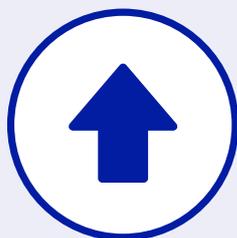


COVID-19

LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT



Je ne crée pas
d'attroupements
dans les couloirs.



Je respecte le sens
de circulation indiqué.



Je me tiens à plus
d'un mètre des autres,
même en cas
de croisement.



J'ouvre les portes
sans toucher
la poignée avec ma main.





COVID-19

GRANDS PRINCIPES DU NETTOYAGE



Le nettoyage et la désinfection des locaux par un produit virucide est assuré au moins une fois par jour.



Les surfaces fréquemment touchées et les sanitaires sont désinfectés au minimum une fois par jour.



Aération constante des locaux avant et après le nettoyage.



Le matériel collectif est déconseillé et désinfecté après chaque utilisation.



Les usagers veillent à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel.





LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de
mettre son masque
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever
le masque en le prenant par
les lanières



Couvrir le nez
et la bouche



Une fois posé,
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre
dans un sac plastique et le jeter
ou s'il est en tissu, le laver
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

SI JE SUIS MALADE, JE RESTE À LA MAISON



Si j'ai de la fièvre le matin,
je reste chez moi.



Si je ne me sens pas bien
en classe, je préviens
mon professeur.



J'attends que mes parents
viennent me chercher
et je porte un masque.



Je reste chez moi jusqu'à
ce que je sois guéri.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



CRISE DU CORONAVIRUS : FAUSSES BONNES IDÉES, VRAIES SOLUTIONS

En protégeant notre santé,
nous pouvons aussi protéger notre environnement.



FAUSSE BONNE IDÉE :
PRIVILÉGIER LES PRODUITS
EMBALLÉS DANS DU PLASTIQUE



VRAIE SOLUTION :
ÉVITER LE PLASTIQUE

Dans vos achats alimentaires, privilégiez les emballages durables, comme le sac réutilisable. Une fois à la maison, vos fruits et légumes peuvent être pelés ou, à défaut, lavés à l'eau potable et essuyés avec un essuie-tout, comme le recommande l'Anses.



FAUSSE BONNE IDÉE :
JETER MES LINGETTES
DANS LES TOILETTES



VRAIE SOLUTION :
JETER MES LINGETTES
DANS UN SAC POUBELLE

Les lingettes sont majoritairement composées de plastique, elles ne se diluent pas. Les jeter dans les toilettes crée des bouchons dans les canalisations qui nécessitent des interventions lourdes. Les lingettes doivent être jetées dans un sac poubelle dédié. Une fois rempli, le sac doit être fermé, puis conservé 24 h pour des raisons sanitaires. Après ce délai, il doit être jeté dans le sac à ordures ménagères.



FAUSSE BONNE IDÉE :
BRÛLER MES
DÉCHETS VÉGÉTAUX



VRAIE SOLUTION :
VALORISER MES
DÉCHETS VÉGÉTAUX

Brûler 50 kg de végétaux chez soi représente en termes d'émissions de particules fines l'équivalent de 14 000 km parcourus dans une voiture essence récente. Pour éviter cette pollution de l'air, privilégiez le compostage de vos déchets verts. Vous pouvez aussi les stocker en fonction de la réouverture de la déchetterie la plus proche de chez vous.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000